DÉPOT LÉGAL Rhône N° 247 1882

Deuxième Année. — N° 188 CINQ CENTIMES Vendredi 3 Mars 1882

LE RÉVEIL LYONNAIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1883

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Lyon, Rhône, Loire, Ain, Isère, Saône-et-Loire	5	10	18
Hors de ces Départements	8	16	30
Etranger (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A M. **Tony LOUP**, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort

A Paris, chez MM. AUDBOURG et Cie, *10, place de la Bourse*

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

UNE

RÉVOLUTION DANS LE JOURNALISME

LE

RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain indépendant

80,000 Lecteurs

Assure tous ses abonnés à la Cie

LE SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS

18, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE les ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime d'un accident quelconque, en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ

DE

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité en cas d'accident, est de 22 francs par an pour Lyon et les départements limitrophes, et de 34 francs pour les autres départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abonnement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les départements limitrophes.

3 francs pour les autres départements.

En payant le premier mois, il sera remis à l'abonné une police d'assurance garantissant son indemnité.

Les abonnements sont reçus dans nos bureaux, rue des Marronniers, 8, ou par mandat-poste.

Vu le nombre considérable d'abonnements qui nous arrivent, nous avons doublé notre personnel : Les abonnements sont reçus de

Huit heures du matin à minuit.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Nous vous prions de vouloir bien donner l'hospitalité de vos colonnes à la communication suivante :

Recevez, etc., etc.

H. ALBERT. Marc GUYAZ.

« Une note parue hier en tête du *Progrès* discutait, contrairement à ce qui se fait en pareil cas, une question toute personnelle.

« Ce que la note ne disait pas, c'est qu'aussitôt après la visite des témoins de M. Peyrouton, M. F. Cournet constituait les siens et que, dès hier soir, les quatre témotns avaient une première entrevue.

« H. ALBERT. Marc GUYAZ. »

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 2 mars.

Proposition Barodet

On a distribué aux députés le rapport de M. Pelletan, favorable à la proposition de M. Barodet, sur le dépouillement des professions de foi et des cahiers électoraux.

La réforme judiciaire

M. Saint-Romme, partisan de la suppression de l'inamovibilité et adversaire de l'élection des juges ; M. Lepère, également opposé à l'inamovibilité et partisan de l'élection des juges par un collège spécial, ont été nommés aujourd'hui par les 1er et 4e bureau pour compléter la commission de la réforme de l'organisation judiciaire.

Election de la Creuse

M. Jézierski a été entendu aujourd'hui par la sous-commission chargée de l'élection de la Creuse. Il a parlé contre l'élection de M Cornudet, son concurrent, lequel sera entendu à son tour dans la prochaine séance de la commission.

M. Jézierski a conclu en demandant une enquête.

Loin de la demander, la commission paraît, dès à présent, décidée à conclure à la validation.

Les Grèves

M. de Lanessan a recueilli 58 signatures pour son projet de résolution tendant à constituer une commission de 33 membres relative à la question générale des grèves.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du 2 mars

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CHEMINS DE FER DU SÉNÉGAL

La Chambre adopte à l'unanimité de 385 votants, un projet de loi portant ouverture au ministère de la marine et des colonies d'un crédit de 1.250.000 fr. sur l'exercice 1882 pour les travaux du chemin de fer du Sénégal.

BANDES ET ENVELOPPES TIMBRÉES

Dans la discussion sur le projet de loi concernant la création de bandes et d'enveloppes timbrées, **M. Laroche-Joubert** se montre absolument opposé au projet.

M. Loubet, rapporteur, lui répond et conclut à l'adoption du projet.

Les 3 articles du projet sont adoptés à une majorité de 410 voix contre 93.

LE BUDGET DE 1883

M. le ministre des finances dépose un projet de loi portant fixation du budget de 1883.

LES MARCHÉS A TERME

M. Humbert appuie la demande de prise en considération de la proposition Naquet tendant à rendre applicable aux marchés à terme, l'article 1965 du code civil.

La proposition est prise en considération.

LOI SUR LES FAILLITES

Dans la proposition St-Martin relative à la réforme de la loi sur les faillites, **M. St-Romme**, rapporteur, demande l'ajournement.

Adopté.

PROPOSITIONS DIVERSES

La Chambre prend en considération la proposition de M. Versigny relative aux dossiers correctionnels et celle de M. Martin-Feuillée sur la réforme de l'organisation judiciaire.

La Chambre décide de passer à la deuxième délibération sur la proposition de MM. Durand, Drumel et Bernard, tendant à modifier l'article 1734 du code civil.

M. Rameau, rapporteur du projet de résolution Talandier tendant à la nomination d'une commission du règlement, demande qu'une commission de onze membres soit nommée pour examiner la proposition de codification.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à trois heures et demie. Samedi séance à deux heures.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du 2 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président lit une lettre de M. Freycinet optant pour le département de la Seine.

Le projet de loi sur le balisage est adopté en première délibération, avec les modifications apportées par la Chambre.

La séance est levée.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

INTÉRIEUR

Paris, 2 mars

LES VINS FRANÇAIS A LEUR ENTRÉE EN ANGLETERRE

On nous assure que de nouvelles négociations vont être entamées par le Foreing-Office pour obtenir la réduction des droits frappant les vins français à leur entrée en Angleterre. Le gouvernement britannique, en effet, négocie avec les cabinets de Madrid et de Rome des conventions nouvelles d'après lesquelles on abaisserait les taux sur les vins provenant d'Espagne et d'Italie Il importe que la France obtienne des réductions analogues, si elle ne veut pas que ses vins soient frappés d'une véritable prohibition.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DANS LES TROUPES D'ALGÉRIE

Les engagements volontaires pour les régiments de zouaves, de chasseurs d'Afrique et de tirailleurs algériens, étant aujourd'hui reçus sans limitation de nombre, les commandants des bureaux de recrutement, après constatation de l'aptitude physique des jeunes gens qui demanderont à s'engager au titre de ces régiments, leur délivreront immédiatement des certificats d'acceptation sans réclamer le consentement des chefs de corps.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le mouvement judiciaire en préparation portera exclusivement sur les justices de paix.

LES MESURES CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Des mesures vont être prises contre les congrégations qui se sont reconstituées depuis quelques mois. Ces mesures sont de deux sortes :

Aux congréganistes qui ont été autorisés à rester dans les couvents en nombre limité on notifiera l'ordre de réduire le personnel au chiffre fixé à la date de la dispersion. Quant à ceux qui ont constitué des gardiens civils pour l'entretien de leurs immeubles et qui ont évacué leur couvent à l'époque de l'exécution des décrets, il leur sera enjoint de maintenir le *statu quo* établi autrefois.

Toute infraction amènerait, après avis du préfet, une nouvelle dispersion. En un mot, le cabinet se dit décidé à ne rien ajouter, comme aussi à ne rien retrancher à ce qui a été fait lors de l'exécution des décrets et veut maintenir les choses en l'état où elles se trouvaient au lendemain de l'exécution des décrets.

Le ministre de l'intérieur vient de recevoir un rapport suppémentaire sur le mouvement des congrégations. Il résulte de ce document que les prémontrés de Saint-Jean-de-Côle n'ont pas quitté le département, mais ils ne se sont pas reconstitués en association et se sont disséminés en qualité de vicaires dans les cures voisines du couvent.

ORDRE DU GÉNÉRAL FÉVRIER

Voici l'ordre général que M. le général de division Février, nouveau commandant en chef du 15e corps d'armée, a adressé aux troupes placées sous ses ordres :

« *Officiers, sous-officiers et soldats du 15e corps d'armée,*

« Nommé au commandement du 15e corps d'armée, je connais toutes les obligations que m'impose la distinction dont je viens d'être l'objet. Pour les remplir, je fais appel au concours dévoué de tous.

« L'esprit qui vous anime est excellent, je le sais, je sais aussi tous les efforts que vous avez faits pour développer votre instruction militaire, sous l'habile et patriotique impulsion de mon prédécesseur et des généraux qui vous commandent ; aussi, c'est avec une entière confiance que je viens me mettre à votre tête.

« Comptez sur moi comme je compte sur vous, et je suis sûr d'avance que le 15e corps d'armée sera toujours et partout à la hauteur des sacrifices que le gouvernement de la République a le droit d'attendre de son dévouement,

« Au quartier général, à Marseille.

« *Le général de division,*

« commandant le 15e corps d'armée,

« *Signé :* FÉVRIER. »

LES MARCHÉS A TERMES

On sait qu'une commission a été récemment instituée par le ministre de la justice pour examiner les réformes qu'il convient d'apporter à la législation sur les Sociétés et la question des marchés à terme. Voici la lettre qui vient d'être adressée au ministre du commerce par le président de la Chambre de commerce de Paris :

« Monsieur le ministre,

« La Chambre de commerce vous a remis, en date du 8 février, une délibération importante au sujet de l'article 1965 du Code civil, et elle vous a demandé qu'à l'avenir l'exception de jeu ne pût être invoquée lorsqu'il s'agit d'un marché à terme. Une commission vient d'être formée par le ministre de la justice psur examiner les réformes à apporter à cette loi, et aussi à la loi de 1867 sur les Sociétés. La Chambre de commerce s'étonne de voir qu'aucun de ses membres n'ait été appelé à faire partie de cette commission, lorsqu'il s'agit de modifier une loi qui touche aux intérêts commerciaux qu'elle a pour mission de défendre. — Le président, *signé :* G. ROY. »

OBSÈQUES DE Mme RANC

Les obsèques de Mme veuve Ranc ont eu lieu hier, à dix heures du matin, à Privas (Ardèche).

Mme Ranc était âgée de quatre-vingt-six ans.

Avant sa mort, elle avait manifesté l'intention d'avoir des funérailles civiles. Cette volonté a été respectée.

Le drap mortuaire avait été prêté par la Société la *Libre-Pensée*.

LES AUMONIERS DE MARINE

A la suite d'un avis du conseil d'Etat (section des finances) émis en 1878, plusieurs aumôniers de la marine avaient été placés en non-activité et touchaient la solde afférente à leur situation.

Mais, saisi de nouveau de la question par M. Gougeard, le conseil d'Etat a dû reconnaître que la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ne s'appliquait pas aux aumôniers qui n'étaient pas, comme ces officiers, propriétaires d'un grade mais titulaires d'un emploi.

Le ministre avait donc renvoyé ces aumôniers à leurs diocèses.

M. Jauréguiberry, qui ne partage pas cette manière de voir, vient de reprendre l'un de ces ecclésiastiques.

Par décision du 7 février, M. l'abbé Bontemps a été réadmis dans le personnel des aumôniers de la flotte et placé dans la position de non-activité par suppression d'emploi.

Il sera de nouveau payé par le budget de la marine.

ATTENTAT

CONTRE LA

REINE D'ANGLETERRE

Londres, 2 mars, 11 h. 50 soir.

Un attentat a été commis ce soir à Windsor sur la reine Victoria au moment où elle montait en voiture pour se rendre au château.

Personne n'a été blessé.

L'assassin, qui a l'air malheureux, a été arrêté immédiatement et conduit en prison.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 2 mars.

Les ministres se sont réunis ce matin, à 9 heures, en conseil de cabinet sous la présidence de M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères.

Le Budget

Ils ont continué l'examen du projet pour l'exercice 1883. Le projet a été adopté. Le budget sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

La loi sur les étrangers

M. Goblet a lu à ses collègues l'exposé des motifs de son projet portant modification de la loi de 1849, relative au séjour des étrangers en France. Le projet sera soumis samedi à l'approbation de M. Grévy et probablement le même jour à la Chambre.

Les sociétés de secours mutuels

Le ministre de l'intérieur a également communiqué à ses collègues les grandes lignes d'un projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels. Avant d'en arrêter définitivement le texte, il a été convenu qu'il s'entendrait avec le ministre des finances pour la partie financière du projet.

La question d'Egypte

M. de Freycinet a annoncé au conseil que la question de l'Egypte était en bonne voie d'arrangement.

LES JOURNAUX

Paris, 2 mars.

Le *Soleil* reproche à la Chambre de manquer d'ardeur pour le travail ; il dit que l'intrigue dans les couloirs remplace l'étude des questions ardues et des problèmes difficiles.

— La *République française* dit qu'il est impossible de nier que la France souffre de l'atonie politique et gouvernementale dont les députés et les sénateurs sont la cause. La Chambre actuelle n'offre aucune majorité stable au gouvernement et ce serait une injustice d'accuser celui-ci de lenteur ou d'irrésolution, car il peut vivre seulement en se condamnant à cette sorte d'atonie. Aucun ministère, dans un pareil milieu, ne pourrait faire mieux que le ministère actuel.

— Le *Journal des Débats* dit que la question des grèves n'est pas très alarmante ; seulement, il faut éviter d'y mêler l'élément étranger. Les députés ne doivent pas intervenir et l'administration doit agir avec prudence et modération ; ce sont des différends devant être réglés entre intéressés.

Interpellation de Lanessan

LA GRÈVE DU GARD

Paris, 2 mars.

L'extrême gauche, réunie après la séance, a décidé d'interpeller le gouvernement sur l'intervention des troupes dans les grèves du Gard.

M. de Lanessan déposera l'interpellation à la séance de samedi ; il verra avant M. de Freycinet pour l'avertir et pour fixer le jour de la discussion.

Le groupe a nommé une commission de cinq membres chargés d'étudier les modifications à la loi 1864, relative au droit de coalition et une autre commission chargée d'étudier la proposition de M. de Lanessan et de ses collègues pour la nomination d'une commission de 33 membres chargée d'étudier les conditions nécessaires au sort des travailleurs.

Le groupe a décidé qu'une souscription serait ouverte et que des conférences seraient organisées en faveur des ouvriers renvoyés par les compagnies.

LE BUDGET DES POSTES

Paris, 2 mars.

On annonce que le ministre des postes et des télégraphes demande au budget de 1883 les sommes nécessaires pour régulariser la situation de certaines classes d'agents dont le traitement ne répond plus aux exigences actuelles de la vie.

Il se propose, au moyen de ces crédits, d'élever le traitement maximum :

Pour les surveillants des télégraphes, de 1,400 à 1,800 fr. ;

Pour les mécaniciens dans les départements, de 2,400 à 3,500 fr. (comme dans le service de Paris) ;

Pour les facteurs de ville de la Seine (*extra-muros*), pour les facteurs de ville des postes et télégraphes des départements, de 1,200 à 1,500 fr. ;

Pour les facteurs chefs, de 1,500 à 1,800 francs.

Le traitement de début des facteurs de la Seine (*extra-muros*), celui des facteurs des télégraphes et des facteurs de ville des postes dans les départements seraient portés, uniformément de 900 à 1,000 fr.

Les facteurs de Paris, qui attendaient autrefois cinq ans et qui aujourd'hui restent encore trois ans avant d'obtenir une augmentation de traitement de 100 fr., pourraient, à l'avenir, recevoir leur avancement tous les deux ans.

Les facteurs ruraux n'ont pas été oubliés. Un crédit de 500,000 fr. est demandé pour élever de 7 centimes à 7 centimes un quart par kilomètre parcouru le montant de leur rétribution.

Les commis de direction dans les départements ne peuvent pas actuellement dépasser le traitement maximum de 2,700 fr. ; 90 d'entre eux obtiendraient le traitement des commis principaux ; ils pourraient ain- [illegible] ment maximum de 4,000 fr. comme leurs collègues du service actif.

Ces améliorations s'ajoutant à celles qui ont déjà été réalisées jusqu'à ce jour, amèneront ainsi des changements notables dans la situation d'un personnel en tous points digne d'intérêt.

LES TROUBLES D'ANCONE

Ancône, 2 mars.

Le procès d'Amilcar Cipriani, le compagnon de Flourens en Crète et son aide de camp pendant la Commune, vient de se terminer.

Cipriani a été condamné par les juges du roi Humbert à vingt-cinq ans de travaux forcés.

Il s'est fait dans la ville une démonstration populaire à la suite de cette condamnation.

La troupe n'a pas craint de charger la foule. Il y a eu des blessés et beaucoup d'arrestations.

LA GRÈVE DE BESSÈGES

Bessèges, 2 mars.

On peut considérer la grève comme terminée. On a procédé au paiement des grévistes renvoyés, ils viennent aux guichets, munis de leurs livrets et se promènent sur les quais en groupes de 4 à 5, leur nombre est de 300 environ.

Les autres rentrent sans conditions.

On s'occupe de créer un comité de secours, pour aider les ouvriers renvoyés à trouver du travail ailleurs.

Une instruction est ouverte au sujet des menaces de détruire les ventilateurs et sur certains actes de pression. Il est certain que les ouvriers auront tort. Ils sont vaincus, ils doivent encore être condamnés, ainsi le veut la logique des compagnies. On a trouvé deux témoins pour déclarer devant le juge d'instruction que l'intention des ouvriers était d'arrêter les ventilateurs, afin de rendre tout travail impossible.

Une dépêche annonce que le bruit courait hier qu'un mouvement allait se produire aux mines de Lalle contre les employés.

En définitive, d'après les dernières dépêches, les mineurs, sauf ceux renvoyés, sont entrés dans les puits sans avoir obtenu aucune satisfaction aux demandes suivantes :

1° Renvoi de M. Matheron, directeur des mines de Lalle, qui, quand on lui fait des réclamations, répond brutalement et menace de mettre les réclamants à la porte.

2° Que la paye ait lieu tous les 15 jours et non tous les deux mois.

3° La suppression des magasins des compagnies ; l'ouvrier, sans argent, pour vivre, est obligé de se servir des denrées de mauvaise qualité fournies par les magasins.

TENTATIVE D'ASSASSINAT A PRIVAS

Privas, 2 mars.

Une tentative d'assassinat vient d'avoir lieu.

Le nommé Haon, charron, a tiré deux coups de révolver sur sa femme.

La malheureuse a été atteinte au cou. Son état est grave.

Haon a été arrêté.

L'ASSASSINAT DE LA RUE MERCIER

Paris, 2 mars.

Commencée avec l'assassinat de Mme Galsterrer, la semaine se continue par un crime au moins aussi audacieux, commis l'avant-dernière nuit, rue Mercier, près de la Halle aux Blés.

Cette fois, la victime est une femme de mauvaise vie, Céline Renoud, qui est tombée, comme tant d'autres de ses pareilles, sous le couteau d'un Philippe quelconque.

La femme Céline Renoud, qui était âgée d'environ quarante ans, était mariée depuis vingt ans ; mais séparée de son mari, elle habitait depuis près de quatorze années, au n° 7 de la rue Mercier, à l'entresol, un logement composé d'une entrée, salle à manger, cuisine, chambre à coucher et petite chambre de bonne.

Depuis quelque temps, Céline Renoud, qui avait une plaie au pied droit, et qui d'ailleurs était d'une corpulence excessive, sortait fort peu. Elle exerçait, de sa fenêtre, donnant sur la rue Mercier, son infâme racolage. Une jeune bonne, qui ne couchait pas dans le logement, bien qu'elle y eût, comme nous l'avons dit, une pièce à son usage, la servait dans la journée.

Les visites que recevait la femme Renoud étaient, on le conçoit, peu remarquées en raison de leur fréquence. Cependant, depuis environ huit jours, on rencontrait souvent, entrant chez cette femme ou en sortant, un jeune homme d'environ vingt-cinq ans, de forte taille, au teint très rouge, vêtu assez convenablement, veston et long pardessus gris. [illegible] le fils de la concierge, en effet, l'ayant vu entrer plusieurs fois, avait remarqué sa chevelure rousse, puis avait à deux ou trois reprises observé, alors qu'il se rendait aux cabinets d'aisances, situés à côté de la loge, également à l'entresol, que ce même individu avait les cheveux noirs.

Avant-hier soir, vers six heures, cet homme vint dîner avec la fille Céline Renoud. Cette dernière but beaucoup pendant le repas, car son convive avait apporté cinq bouteilles de vin, et dut se trouver, à la fin du dîner, dans un état de demi-ivresse. Peut-être même un narcotique lui avait-il été administré.

Son compagnon parla de son départ et pria la bonne, qui se nomme Rosa Abeilard, d'aller lui chercher une voiture. La bonne descendit pour exécuter la commission. Lorsqu'elle revint, un quart d'heure ou vingt minutes après, elle fut étonnée du silence qui régnait dans le logement, ainsi que du désordre dans lequel étaient les meubles.

Elle avait à peine fait ces remarques, que son pied heurta le corps inanimé de sa maîtresse. Céline Renoud, qui était vêtue d'un peignoir d'étoffe claire, était étendue sur le parquet dans une mare de sang.

La malheureuse avait au cou une large entaille et un coup de couteau en plein cœur.

En outre, elle avait diverses blessures en d'autres parties du corps. Elle ne respirait plus.

Ses boucles d'oreilles, qui avaient été arrachés violemment et divers bijoux avaient disparu, ainsi que 900 francs en valeurs diverses. Si le butin du meurtrier n'a pas été plus considérable, c'est que la femme Renoud, qui avait, assure-t-on, des épargnes assez importantes, mettait presque tous ses fonds dans une caisse publique.

C'est bien évidemment sa réputation d'aisance qui a tenté l'assassin, lequel pourrait bien avoir un complice, car on croit avoir remarqué dans la soirée d'avant-hier, les allées et venues d'un homme inconnu, dans la rue Mercier, vis-à-vis des fenêtres de la femme Renoud.

Averti aussitôt, M. Dodieau, commissaire de police, est venu faire les constatations. Après avoir procédé à l'interrogatoire sommaire de quelques témoins, il a fermé le logement de la femme Renoud et s'est retiré.

Dans la nuit, M. Macé, chef de la sûreté, était avisé télégraphiquement et se transportait hier, à deux heures, en compagnie d'un juge d'instruction, de son greffier et de plusieurs agents, dans la demeure de la femme Renoud, où tout avait été laissé en l'état.

Il est à espérer que l'enquête ne tardera pas à donner des résultats décisifs.

Un détail en terminant. La femme Renoud avait fait venir chez elle il y a quelques jours, une de ses nièces. Mais, par mesure administrative, on l'avait obligée de se séparer de cette jeune fille.

A la dernière heure, nous apprenons que le corps de la femme Renoud a été transporté à la Morgue aussitôt après la descente du Parquet.

ALGÉRIE & TUNISIE

Tunis, 2 mars.

Départ de M. Roustan

M. Roustan partira samedi, 4 mars, et se rendra à Paris ou sans doute son successeur aura avec lui plusieurs en-

trovues au sujet des affaires de Tunisie.

On attend samedi le général Forgemol, auquel on prépare une grande réception militaire.

L'ordre du jour du général Forgemol

Constantine, 2 mars.

Le général Forgemol de Bostquenard, nommé au commmandement en chef du corps d'occupation de la Tunisie, a adressé aux troupes de la division de Constantine, l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats,

« Par décret du président de la République du 25 janvier dernier, je suis appelé au commandement du corps d'occupation de Tunisie.

« En me séparant de vous, que j'avais l'honneur de comander depuis trois ans et chez qui j'ai trouvé dans tous les rangs, dans tous les grades, tant de dévouement et un si ferme esprit de discipline, j'aime à penser que je considère le temps que j'ai passé à votre tête comme le plus beau de ma carrière.

« De votre côté, vous n'oublierez pas trop vite votre ancien chef et le voisinage aidant, l'Algérie et la Tunisie resteront toujours prêtes à se donner une main fraternelle et secourable.

« Par décision de M. le général commandant le 19e corps d'armée, M. le général de brigade Reiter est chargé du commandement par intérim de la division de Constantine et entrera de suite en fonctions.

« Général FORGEMOL. »

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Affaires Egyptiennes

Londres, 2 mars.

Le *Morning Post* dit que les cabinets de Berlin, de Vienne, de Rome et de Saint-Pétersbourg continuent à échanger leurs vues au sujet de la réponse à faire à la dernière note que la France et l'Angleterre ont adressée à la Porte, à propos des affaires égyptiennes.

Les gouvernements d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie seraient d'accord sur la question de l'intervention éventuelle de la Turquie en Egypte.

AUTRICHE-HONGRIE

Insurrection Dalmate

Vienne, 2 mars.

On annonce officiellement que les troupes de Stolac, de Bileck et de Trébigne ont fait, le 28 février, des reconnaissances à une grande distance dans la direction du nord.

Elles n'ont pas rencontré d'insurgés. Presque toutes les localités ont été évacuées par les habitants mâles.

On continue de faire des reconnaissances sur un espace étendu.

Il y a eu, le 25, de petites escarmouches sur le mont Orlava, près de Korit et de Bunevic (Crivoscie), au sud d'Ublis.

ÉTATS-UNIS

Affaire grave

Washington, 2 mars.

Le Sénat ouvrira une enquête sur les accusés d'avoir fait disparaître des documents les concernant.

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 2 mars 1882.

Mon cher directeur,

Vous ne pouvez vous rendre compte de l'effet produit dans la ville par la conduite révoltante du comité Bréchard, Michalon et Cie.

Jusqu'à ce jour, on se contentait de les blâmer, sans cependant trop élever la voix ; aujourd'hui, toute mesure a disparu.

Personne ne se gêne pour les vouer aux gémonies et franchement ils le méritent ; leur attitude est indigne et la majorité de ces gens-là se prétendent républicains.

Selon moi et bien d'autres personnes de la ville, on ne devrait pas salir ce titre, quand on a l'audace d'agir avec autant de cynisme.

Une chose regrettable à dire, mais qui est vraie, c'est que parmi les ONZE, l'opinion publique désigne comme les plus libéraux, ceux-là même qui font profession d'être réactionnaires.

Où en sommes-nous ?

LES GRÉVISTES

Le Comité de la grève engage les ouvriers à la modération, et il a fort à faire.

On comprend, en effet, que des hommes qui se voient bernés, bafoués et insultés avec autant de mauvaise foi, sentent leur sang bouillir dans leurs veines.

Ces hommes, comme je vous le disais dernièrement, sont honnêtes, et les seigneurs du capital les traitent comme les parias de la société ; je ne puis trop vous le répéter, la population roannaise ressent profondément les insultes faites à nos braves ouvriers, et du fond du cœur maudit ces exploiteurs qui renouvellent aujourd'hui ce qu'on appelait : « la chasse à l'homme »

Anciennement, on chassait « *le nègre* », les Bréchard et Cie ont changé la couleur et traquent aujourd'hui « *les blancs* ».

Les grévistes font un appel à la population entière ; des affiches sont placardées sur tous les murs de la ville, ils exposent à leurs concitoyens la situation qui leur est faite est malgré laquelle ils ne donneront pas à leurs oppresseurs la satisfaction de voir le désordre dans la ville.

Bravo ! citoyens ouvriers, vous prouvez une fois de plus que votre patriotisme est à la hauteur des revendications que vous soutenez.

A MESSIEURS LES PATRONS

Vous tentez, messieurs, en ce moment (ce n'est pas moi qui le dit, c'est la population), vous tentez, dis-je, une entreprise dans laquelle vous ne réussirez pas.

Après les tentatives de conciliation faites près de vous par les autorités locales d'abord, par d'autres personnes ensuite, vous vous retranchez derrière la dignité de votre caisse ; car en agissant ainsi, la vôtre ne peut plus exister.

Vous vous rendrez un objet d'aversion pour la population Roannaise et, sans vous en douter, peut-être, vous créez en ce moment une haine profonde entre les ouvriers et vous.

En temps de grève, je comprends que chacun défende ses intérêts, mais vous ne les défendez même pas, vous ; vous reculez devant une discussion que les ouvriers réclament, et vous ne comprenez pas que cette manière de faire est votre propre condamnation.

Tous les faux-fuyants que vous adoptez, faux-fuyants jésuitiques, ne font qu'aggraver votre situation.

Vous avez paru, ces jours-ci, consentir à un entrevue, et bien que votre premier chef, ces braves gens vous accordaient mieux que vous ne demandiez.

Une seconde lettre paraît, celle-là est grossière par la manière dédaigneuse, dont vous revenez sur votre détermination, sans vous donner la peine d'expliquer la banqueroute que vous faites vous-mêmes à votre première signature ; allons, messieurs les fabricants, faut-il vous rappeler qu'une signature doit être respectée.

Vous compromettez un honorable citoyen, M. Perche-Poyet, président de la chambre des prud'hommes, et vous lui faites jouer un rôle ridicule auprès de ceux dont il est appelé, en temps ordinaire, à juger les différents.

Dans votre première lettre, vous visez l'autorité roannaise en prescrivant qu'aucun étranger ne devra assister à votre entrevue avec les ouvriers.

Et tout celà, parceque les ouvriers ne se montrent pas dans les rues, que l'ordre et le calme règnent ici, et que l'autorité n'a fait appel à aucun pantalon rouge, à aucun tricorne, ce qui vous exaspère.

Vous eussiez préféré sans doute voir réduire les grévistes à coups de sabre ou à coups de fusil, ce qui vous eût épargné la peine de lutter depuis vingt-cinq jours, mais la conduite des ouvriers épargnera à Roanne les scènes d'Aubin et de la Rica-marie.

Aujourd'hui, la population est animée contre vous ; elle vous méprisera dans quelques jours et ce sera justice.

AUX ROANNAIS

L'affiche, parue ce matin, vous met au courant de la situation faite par onze fabricants à TROIS MILLE ouvriers et à un nombre plus considérable encore d'enfants et de femmes.

Les laisserez-vous affamer parce qu'on ne veut pas leur donner de travail.

Je ne puis le croire ; les Ronnais ont trop de cœur pour abandonner leur frères, pour abandonner ceux qui, somme toute, constituent la richesse et la prospérité du pays.

Je fais appel à vous, comme je fais appel à tous les lecteurs du *Réveil lyonnais*, qui s'est toujours montré le défenseur ardent du prolétaire, de l'ouvrier.

Citoyens de Roanne, j'ai la certitude que cet appel sera entendu : aujourd'hui même des délégués de la grève se présenteront chez vous, réservez leur l'accueil qu'ils méritent, car s'ils sont obligés d'avoir recours à de pareils moyens c'est que le travail leur est refusé par les patrons.

Henry LAPEYRE.

SOUSCRIPTION

POUR LES GRÉVISTES DE ROANNE

Total de la 4e liste.....	162 90
Produit d'une quête faite à l'assaut de chant de dimanche dernier, chez M Sangouard, rue de Sèze, 69, versé par le citoyen Camillat.	4 ..
Collecte faite au café Robert, versée par le citoyen Bouvier.....	2 70
Total de la 5e liste.....	169 60

∴

Voici les sommes reçues en dehors de la localité :

St-Etienne, envoi du citoyen Giller, 56 fr. 50 c ; St-Etienne, envoi des citoyens Mortier et Morilion, 12 fr. ; Lyon, envoi des citoyens Déchavanne et Décôte, 43 fr. 50 c.

JOURNAUX

Lyon, envoi du *Droit Social*, 50 francs ; Paris, 5e envoi du *Citoyen*, 165 fr. ; Paris, 6e envoi du *Citoyen*, 230 fr.

∴

Les correspondances et listes de souscriptions doivent être adressées au citoyen Michaud, trésorier, rue de la Berge, 18, Roanne.

L'AFFAIRE DE BELLECOUR

L'enquête se poursuit (nous n'osons plus dire activement). M. Rigot instructeur d'instruction, qui passe cependant pour un habile magistrat, ne peut arriver, paraît-il à faire la lumière sur cette affaire.

C'est en vain qu'il interroge accusé, victimes et témoins, les ténèbres s'épaississent chaque jour davantage et la lumière reste sous le boisseau.

Nous ne le dissimulons pas : cette affaire est grave, difficile. Les témoins varient dans leurs dispositions, les fillettes interrogées, ajoutent ou retranchent aux récits qu'elles ont faits la veille, et la femme Maigre, malgré les charges accablantes qui pèsent sur elle, garde un silence obstiné.

Cependant, l'enquête a démontré surabondamment la culpabilité de cette dernière ; l'enquête a démontré que cette femme se livrait depuis plusieurs années déjà à ce honteux commerce qui constituait le plus clair de ses bénéfices : l'enquête a démontré enfin que cette femme, après avoir vendu sa propre fille, avait livré d'autres enfants, gagnées par ses promesses.

Menteuses, gourmandes et effrontées, ces enfants, nous dit-on aujourd'hui, n'inspirent à la justice qu'une confiance très-limitée, et, par suite, leurs déclarations ne sauraient être accueillies avec une trop grande réserve.

Sans nous prononcer sur la valeur de ces affirmations, nous ne pouvons nous empêcher de faire à celui de nos confrères qui les édite la remarque suivante :

Il est évident que si la femme Maigre ne s'était appliquée à détruire, dans l'esprit de ces enfants, tous les bons instincts de la jeunesse, si elle ne leur avait appris la dissimulation et recommandé le mensonge, elle n'aurait jamais obtenu une pareille docilité et une discrétion aussi grande.

Il a fallu, d'ailleurs, une circonstance toute fortuite pour que ces faits arrivassent à la connaissance de la justice.

Nos lecteurs n'ont point oublié, en effet, que c'est sur la plainte d'une femme P... dont la fillette passa la nuit avec un individu chez lequel elle avait été conduite, que l'enquête fut ouverte, les faits dévoilés et la femme Maigre mise en état d'arrestation.

Nous rappelons encore que, lorsque, seul dans la presse, nous signalâmes le rapt odieux dont avait été victime une petite fille de cinq ans, qui n'était, elle, ni effrontée ni menteuse, ni gourmande, plusieurs de nos confrères n'hésitèrent pas à traiter de *canard* notre récit.

L'avenir devait nous donner raison.

Soyons généreux et n'insistons pas.

∴

Quelques particularités assez curieuses sur la femme Maigre :

Nous avons dit déjà que la femme Maigre avait eu, dans l'espace de quelques mois, plusieurs domiciles.

Un de ses anciens voisins de la rue de la Charité, a déclaré que pendant tout le temps qu'elle a habité ce dernier domicile, des hommes, âgés pour la plupart, venaient fréquemment la demander.

Une particularité assez étrange, c'est qu'elle avait constamment sur elle des timbres-poste, qu'elle allait offrir dans les bureaux de tabac de notre ville.

Ces timbres-poste lui étaient envoyés disait-elle, par des amis généreux qui lui portaient beaucoup d'intérêt.

Se trouvant le 10 janvier dans l'un de ces bureaux, elle se mit à détailler avec complaisance les nombreux cadeaux qu'avait reçus sa fille à l'occasion du jour de l'an et ouvrant son porte-monnaie, elle en sortit deux pièces de 20 fr. en disant : « Voilà le cadeau de son parrain. »

Ces faits, insignifiants en apparence, ont cependant leur gravité. Ils prouvent selon nous que la femme Maigre a des complices nombreux et habiles.

Beaucoup de témoins doivent être entendus demain par le juge d'instruction.

Espérons encore !...

L'abondance des matières nous force à renvoyer à demain, le compte-rendu de la séance d'hier du Conseil municipal.

THÉATRES

M. Campocasso avait engagé dernièrement Mme Vanda Bogdani pour jouer spécialement les *Contes d'Hoffmann*.

Nous apprenons que, sans motif sérieux, notre directeur changeant subitement d'idée, vient d'annoncer à cette artiste qu'il renonçait à ses services.

Cette dernière, comme on le comprend, a été fort étonnée de cette manière d'agir et vient d'assigner M. Campocasso devant le tribunal de commerce.

Mme Vanda Bogdani est un sujet de mérite ; elle a chanté à Paris où elle a été pensionnaire des Italiens.

Nous ne pouvons que regretter ce conflit, s'il doit surtout éloigner de notre scène lyrique une aussi précieuse artiste.

∴

THÉATRE DES VARIÉTÉS

Dimanche, 5 mars, une représentation extraordinaire, *Les Deux orphelines*, drame en 5 actes et 8 tableaux, sera donnée au théâtre des Variétés. M. Demarsy a fait tous ses efforts pour que cet ouvrage soit représenté dignement, à cet effet, il s'est entouré d'artistes capables et désireux de plaire à l'estimable public qui veut bien, chaque dimanche, depuis sa réouverture, l'honorer de sa présence.

M. Demarsy nous prie d'être son intermédiaire par l'entremise de notre journal pour présenter au public tous ses remercîments pour l'exactitude qu'il apporte à assister à ses représentations.

∴

THÉATRE DE LA GAITÉ

Lundi, 6 mars, au bénéfice de MM. Verguet et Morand, *La Grâce de Dieu*, drame en 5 actes, mêlé de chant. Ce drame, monté avec le plus grand soin, sera un des plus brillants de l'année. On commencera par *Les Jurons de Cadillac*, comédie en 1 acte, si bien interprétée par M. Duriez et Mme Belzer.

∴

MÉNAGERIE BIDEL

Malgré les quatre mois que Monsieur Bidel a passé parmi nous ; ses représentations sont autant courues qu'au commencement ; il est vrai qu'il va bientôt nous quitter et que tous les amateurs se font un plaisir de le voir encore avant son départ et de lui prodiguer leurs bravos pour les exercices qu'il fait exécuter à ses fauves.

SPECTACLES DU 3 MARS 1882

Grand-Théâtre

8 h. 1/2. — *Mignon*, opéra.

Théâtre des Célestins

7 h. 1/2. — Le *Gendre de M. Poirier*. *Divorçons*.

Alcazar. (Rue de Sèze)

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parée, masquée et travestie.

Tous les samedis bal masqué.

Folies-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Houffes

Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)

Séance à 8 h. 1/2.

CHRONIQUE LOCALE

Notre compatriote et ami, M. Biagiotti rédacteur de la *Vérité*, vient d'avoir la douleur de perdre sa grand'mère.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui à 7 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Childebert, 20.

Nouvelles militaires

Par décret du 21 février 1882, sur la proposition du ministre de la guerre, a été promu à l'emploi d'officier d'administration de 3e classe (2e tour), choix, à défaut d'ancienneté, M. Devignes de la Jamberthe, officier d'administration de 4e classe, greffier adjoint près le Conseil de guerre séant à Lyon, pour rester attaché en sa nouvelle qualité et avec le même emploi au même Conseil.

Le préfet du Rhône donne avis que le programme pour le concours d'admission à l'Ecole spéciale militaire est déposé à la préfecture du Rhône et à la sous-préfecture de Villefranche, où l'on pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Les inscriptions seront reçues à la préfecture, 1e division, 3e bureau à partir de ce jour jusqu'au 30 avril au soir, terme de rigueur.

Une des plus importantes maisons de soiries de notre ville vient de suspendre ses paiements.

Un liquidateur a été nommé.

Congrès des Comptables

Le comité d'études nommé le 16 décembre 1880, par le premier Congrès des comptables de France, a l'honneur de faire connaître qu'il est en mesure de soumettre à la sanction de la corporation le résultat de ses travaux.

A cet effet, le comité a décidé de convoquer en un deuxième Congrès, qui sera tenu à Paris dans le courant du mois de mars, tous les hommes de progrès, d'expérience et de bonne volonté, qui voudront bien lui apporter le concours de leurs lumières.

Les adhésions d'un prix unique de Cinq francs, doivent être adressées, avant le 7 mars, au siège du comité ou chez MM. :

Chamaison, secrétaire-général, 8, rue Lemercier ;

Courtin, secrétaire-trésorier, 70, rue de Bondy.

A Lyon, à MM. :

Lenoir, cours Lafayette, 98 ;
Danjou, papetier, rue d'Algérie, 17 ;
Dellevaux, papetier, r. de la Barre, 1
Chardon, libraire, rue de la Bourse, 6
Pelletier, libraire, c. Lafayette, 93.

Tout adhérent recevra avec une carte nominative qui lui permettra d'assister à toutes les séances, un exemplaire du rapport général sur les systèmes et méthodes. Un avis ultérieur fera connaître les jours, heures et lieu de réunion.

Lyon devra être représenté au Congrès pour l'honneur de notre cité. A cet effet, nous invitons tous les membres de notre réunion syndicale, à venir se concerter dimanche, 5 mars, à huit heures du soir, rue du Plat, 16.

A la suite d'une nomination absolument anormale à la Faculté de médecine de notre ville, les agrégés viennent d'adresser la lettre suivante à M. le ministre de l'instruction publique ;

« Monsieur le Ministre,

« Les agrégés de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon viennent d'apprendre avec une légitime émotion la nomination d'un professeur de la Faculté de Lille comme délégué dans les mêmes fonctions à la Faculté de Lyon, pour remplacer, pendant l'année scolaire 1882, M. le professeur Picard dans la chaire de physiologie. C'est un devoir pour les agrégés de suppléer dans leur enseignement les professeurs absents ou empêchés ; mais c'est aussi une de leurs plus précises prérogatives et, pour ainsi dire, leur véritable raison d'être. Leur droit, toujours respecté se trouve donc méconnu dans cette circonstance, et l'avenir même de l'agrégation serait inévitablement compromis si le rôle de ses membres devait ou pouvait être amoindri.

« Confiants dans votre haute équité, les agrégés de la Faculté de Lyon appellent votre attention, monsieur le ministre, sur une mesure qui va manifestement à l'encontre leur droit le plus incontestable, et ils vous prient d'agréer, etc. »

La Compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est nous adresse la communication suivante :

A partir du lundi 6 mars, les modifications suivantes seront introduites dans la marche des trains de la ligne de Lyon à Montbrison :

1° *Trains nouveaux mis en circulation*

N° 204, partant de Montrond à 5 h. 28, du matin, et arrivant à Saint-Paul à 8 h. 14.

N° 211 partant de Saint-Paul à 4 h. 58 du soir, prolongé de Charbonnières à Montbrison, où il arrivera à 8 h. du soir.

N°· 225 et 227 partant de St-Paul à 2 h. 10 et 6 h. soir pour Charbonnières.

N. 226 partant de Charbonnières à 3 h. 38 soir, pour St-Paul,

Trains supplémentaires des dimanches et fêtes entre St-Paul et Charbonnières :

Départ de St-Paul à 9 h. 45 du matin et 12 h. 55 soir ; départ de Charbonnières à 10 h. 19 matin et 1 h. 29 soir.

2° *Train supprimé partiellement.*

N° 209 partant de St-Paul à 8 h. 33 du soir, supprimé entre Montrond et Montbrison.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, à l'occasion des régates internationales de Nice, les 15, 16 et 17 mars 1882, délivre des billets aller et retour de Lyon à Nice, valables pendant quinze jours à compter de la date du départ de Lyon.

1re classe : prix 100 fr.

Ces billets seront délivrés du 8 au 14 mars inclus et donneront droit d'arrêt facultatif dans toutes les gares situées

---

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

113

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Prince Totor

(Suite.)

— Cela suffit, allez.

La camériste tourna sur ses talons et s'éloigna en se disant tout bas :

— Il y a de la brouille. Ces grands seigneurs, ça ne s'accorde pas mieux en ménage que les petites gens. Si jamais, moi, je trouve un mari, ça sera bien pour le mener au doigt et à l'œil, et s'il regimbe, tant pis pour lui ! Je ne répondrai de rien.

Pas un instant madame de Chaslin n'avait supposé que le duc mettrait aussi vite sa menace à exécution.

— Parti ! — murmura-t-elle en donnant un libre cours aux sanglots qui l'étouffaient. — Parti sans me dire adieu ! Il s'éloigne irrité contre moi ! Il oublie que je suis bien malade et que s'il tarde à revenir, il ne me trouvera peut-être plus vivante !

Après un silence elle reprit :

— Et Marianne est cause de tout ! Je lui dois la plus poignante douleur de ma vie ! Pourquoi donc l'ai-je défendue ? — La force et le courage me manquent aujourd'hui pour agir, mais dès demain je ferai justice.

Elle sonna de nouveau la seconde femme de chambre et lui dit :

— J'éprouve une grande fatigue. J'ai besoin de repos, vous allez me mettre au lit.

— Faudra-t-il servir le dîner dans la chambre de madame la duchesse ?

— C'est inutile. — Je prendrai seulement un bouillon.

— Dois-je envoyer mademoiselle Adrienne à madame ?

— Non. Vous la préviendrez de ma part qu'elle dînera seule aujourd'hui, et vous donnerez l'ordre de la servir à la salle à manger.

— Bien, madame. — Madame la duchesse veut-elle voir Marianne ?

— Pas ce soir. — Allez voir mon enfant.

La camériste se retira et Jeanne de Chaslin, appuyant sur l'oreiller sa tête endolorie, essaya de s'endormir : — le sommeil c'est l'oubli.

XXIII

Blanche-Adrienne, instruite par la seconde femme de chambre des volontés de la duchesse, dîna très légèrement et remonta dans sa chambre où elle s'enferma, en proie à une mortelle angoisse et doutant du succès de son entreprise, malgré sa confiance en elle-même.

Il nous paraît superflu d'affirmer qu'elle dormit à peine, et d'un sommeil fiévreux peuplé de mauvais rêves.

Debout dès le point du jour elle tenta de se rassurer par la réflexion.

— La duchesse n'a pas voulu me voir hier, — se dit-elle, — parce qu'elle se trouvait encore sous l'impression pénible causée par les violences de Marianne et le départ de M. de Chaslin... — Aujourd'hui, certainement, elle va me faire appeler.

Si elle tardait trop je me présenterais car je veux savoir à quoi m'en tenir...

Après un instant de méditation nouvelle, Blanche poursuivit :

— C'est après-demain que je dois revoir Pierre Rédon... — Il m'a demandé l'empreinte des deux portes, celle du jardin s'ouvrant sur les Champs-Elysées et celle de l'escalier de service... Il faut prendre mes mesures pour les remettre avec le flacon vide et quelques-uns des granules de digitaline faisant partie du traitement de la duchesse... — Je vais m'en occuper sur-le-champ.

La jeune fille ouvrit le tiroir d'un meuble, en tira la petite boîte d'argent donnée la veille par Fossaro et contenant un morceau de cire à modeler.

Elle pétrit cette cire entre ses mains, elle en fit deux fragments qu'elle replaça dans sa boîte, mit la boîte dans sa poche et descendit au jardin.

A cette heure matinale, c'est à peine si les domestiques avaient quitté leurs chambres.

Blanche était donc parfaitement sûre de ne pouvoir être surveillée.

En outre, les massifs touffus ne permettaient pas d'apercevoir le fond du jardin depuis les fenêtres de l'hôtel.

Aussitôt l'empreinte levée avec une adresse digne d'un voleur émérite, la jeune fille revint à l'escalier de service et renouvela pour la seconde clef l'opération qu'elle venait de mener à bonne fin pour la première.

Ce travail achevé, elle rentra chez elle et attendit.

Marianne Gilbert, depuis vingt-quatre heures, n'était pas moins inquiète que la demoiselle de compagnie ; cependant elle ne pouvait croire que l'arrêt d'expulsion prononcé la veille par le duc fût confirmé de sang-froid par la duchesse.

Jeanne de Chaslin avait passé une nuit terrible.

Des pensées de la nature la plus sombre assiégeaient son esprit. Elle s'accusait d'avoir, par des paroles injustes et des soupçons blessants, froissé profondément Henry et causé son départ.

Elle se seniait prête à toutes les concessions pour le ramener.

— Qu'il revienne à moi, — murmurait-elle, — et quoi qu'il demande, quoiqu'il exige, je n'aurai plus d'autres volontés que les siennes.

Dès le matin, elle s'informait si quelque dépêche était arrivée.

La réponse négative qu'elle reçut la plongea dans la consternation.

Elle se fit habiller par la seconde femme de chambre et donna l'ordre de lui envoyer Marianne.

La nourrice d'Hélène, en apprenant que madame de Chaslin la demandait fut prise d'un tremblement soudain.

L'explication qu'elle allait avoir avec sa maîtresse lui paraissait redoutable, non qu'elle se repentît de ce qu'elle avait fait la veille et qu'elle le regrettât le moins du monde, mais parce que son maintien dans la maison et l'expulsion de l'intrigante allaient se décider.

D'elle ou de la demoiselle de compagnie, qui l'emporterait ?

La vieille servante, dominant le mieux qu'elle put le trouble qui l'oppressait, entra chez la duchesse avec un semblant de calme.

Cecalme decommandes'évanouitlorsque Marianne aperçut le visage livide et décomposé de Jeanne de Chaslin.

— Mon Dieu ! — s'écria-t-elle avec une expression douloureuse, — madame la duchesse est plus malade.

— Plus malade, non, — répondit la grande dame, — mais plus souffrante... de chagrin surtout... et vous êtes la cause de cette souffrance...

— Moi !... — balbutia la servante en joignant les mains. Moi qui donnerais ma vie pour madame la duchesse !...

— Je ne mets point en doute votre dévouement, Marianne ; mais il eût été bon de me le prouver en m'épargnant des émotions pénibles... — Depuis bien des années j'ai tenté vainement la réforme de votre caractère indomptable et de vos écarts de langage... — Je n'ai pas réussi... — Vous sentant soutenue par ma confiance et, disons-le, par mon affection, vous croyiez que tout devait vous être permis, et vous ne réfléchissiez pas qu'un jour arrive où la patience se lasse... — Ce jour est venu...

Marianne, frissonnant, demanda :

— Dois-je conclure des paroles de madame la duchesse, qu'elle confirme un arrêt prononcé par M. le duc dans un moment de colère ?

— Ne parlez pas de M. le duc, — répliqua sévèrement madame de Chaslin. — Vous avez provoqué cette juste colère... — Vous êtes l'unique cause de son départ.

— Marianne, n'ayant aucun rapport depuis la veille avec les autres domestiques, ignorait ce qui s'était passé.

— Il a quitté l'hôtel pour n'y revenir que lorsque vous n'y serez plus. — Votre présence lui rappellerait trop l'insultante accusation que dans votre folie vous avez planer fait sur lui.

— Mais alors... mais alors... — reprit Marianne devenue blanche comme un suaire. — Mais alors,.. il faut que je m'en aille.

— Vous l'aurez voulu, et je regrette profondément de ne pouvoir vous garder auprès de moi.

— Ainsi, madame la duchesse me chasse ?

— Non, je ne vous chasse pas... — Des raisons que vous connaissez ne nous permettent point de vivre à l'avenir sous le même toit, voilà tout... Vous n'êtes plus jeune... vous avez besoin de repos... — Vingt années de services fidèles vous donnent des droits à une retraite honorable... — Vous quitterez l'hôtel en emportant toute mon estime... Le duc et moi nous vous assurerons une rente viagère de douze cents francs, et je vous remettrai, en outre, deux mille francs, au moment de votre départ, à titre de gratification. Si vous vous retirez dans votre pays, c'est là que vous toucherez votre rente. Si, au contraire, vous restez à Paris, je vous autoriserai à venir me voir quelquefois et je vous recevrai avec plaisir, car à côté de vos défauts vous avez de grandes et sérieuses qualités. Vous m'aimez, à votre manière il est vrai, mais vous m'aimez. Je n'ai jamais douté de votre affection, je n'en douterai jamais, mais cette affection est maladroite au point de devenir dangereuse. Voilà pourquoi une séparation est indispensable.

Marianne avait écouté les paroles qui précèdent, sans interrompre et sans faire un mouvement.

Seule l'altération toujours croissante de son visage prouvait combien chaque mot lui faisait une blessure profonde et douloureuse.

— Et c'est pour garder à l'hôtel mademoiselle Adrienne que madame la duchesse me laisse partir ? demanda-t-elle d'une voix sifflante.

— C'est pour obéir à M. le duc.

— Ainsi l'affection, le dévouement, sont sacrifiés à l'hypocrisie, à la duplicité !

— Marianne, interrompit la duchesse d'un ton sec, quiconque accuse sans preuves peut et doit être soupçonné de mensonge. Qu'avez vous à dire de mademoiselle de Lanessy.

— J'ai à répéter, madame, ce que j'ai dit. Votre demoiselle de compagnie apportera le malheur dans cette maison !...

(*A suivre.*)

entre Marseille et Nice, tant à l'aller qu'au retour.

Ils seront valables pour tous les trains à l'exception du train rapide n° 5, partant de Lyon à 4 h. 16 matin, et du train rapide n° 10, partant de Nice à midi 38.

On peut se procurer des billets à la gare de Lyon-Perrache et dans les bureaux succursales de la Compagnie, rue Constantine, 5, et rue de la Bourse, 4.

Comité de l'Alliance

Les membres de la commission chargés de faire un rapport sur l'examen des bulletins municipaux protestent contre le droit qu'à pris le citoyen Charles Jeantet de faire imprimer un rapport, ne faisant même pas partie de la dite commission.

Nous lui en laissons toute la responsabilité.

Les Membres de la commission,
JACQUET, BARBILLON, GAGNAIRE.

***

Le comité de l'Alliance républicaine proteste contre l'abus de son titre, désigné dans un rapport rendu public, après avoir été rejeté par le comité, et déclare que le signataire de cette brochure, M. le docteur Charles Jeantet, pour ce fait n'appartient plus à l'organisation.

Pour le comité de l'Alliance,
Le Secrétaire, CHARVET.

∴

Je déclare que ma bonne foi a été surprise par le citoyen Charles Jeantet en me déclarant qu'il faisait partie de la commission chargée de l'examen des bulletins municipaux, alors qu'il n'en faisait pas partie.

Je dégage ma responsabilité en retirant ma signature.

BARRÈS.

Le Crime de Chaponost

Une nouvelle et minutieuse perquisition faite au domicile du malheureux Villard, a amené la découverte d'un sac rempli de mine de plomb, c'est-à-dire de la substance dont s'est servi l'assassin pour noircir le visage et les pieds de sa victime.

On comprendra facilement l'importance de cette découverte.

Les épiciers de Chaponost, consultés à cet égard, ont déclaré que cette marchandise n'avait pas été achetée chez eux.

M. Chauvin, commissaire de police du quartier d'Oullins, s'est de nouveau transporté sur les lieux et a procédé à l'interrogatoire de nombreux témoins.

De graves soupçons pesaient sur un habitant d'une commune voisine. Nous croyons savoir qu'à la suite d'une minutieuse enquête, ces soupçons ont été définitivement écartés, et l'innocence de celui qui en était l'objet reconnue.

Suicide à Vaise

Hier, ver midi, les gens qui passaient sur le quai de Vaise remarquaient une femme, aux allures excentriques, qui se promenait sur le bas-port, près du pont de la Gare.

Tout à coup, elle franchi les enrochements de la rivière et entra résolûment dans l'eau. Peu à peu on la vit enfoncer et le courant ne tarda pas à l'entraîner.

Aux cris poussés par les spectateurs, témoins de l'accident, deux mariniers, les nommés Bony et Berger s'empressèrent de lui porter secours.

Ils la retirèrent respirant encore, mais deux médecins qui étaient venus lui prodiguer des soins, ne tardèrent pas à constater que l'asphyxie était complète.

On a trouvé sur elle un livre d'heures et un chapelet. Tout dans sa tenue annonçait une personnne appartenant à une congrégation religieuse.

Depuis quelques jours, on annonçait l'absence de M. Lassalle, notaire à Villeurbanne, et son départ qui avait été subit était commenté de diverses manières.

Nous apprenons aujourd'hui que c'est à la suite de mauvaises affaires que ce notaire à pris la fuite.

Les scellés ont été apposés, hier matin, sur son étude.

On ignore encore le déficit.

Le sieur Fontaine Guillaume, jardinier, a été surpris, avant-hier, dans la nuit, par deux agents de police, au moment où il effectuait le transport de quatre-vingt pieds d'arbustes.

Interrogé, il n'a pu expliquer la provenance de son chargement, et a été immédiatement écroué.

Hier, à une heure de l'après-midi, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Michel Boulanger, rue Saint-Georges, 98, s'est subitement emporté, et après un galop effréné, s'est brusquement abattu sur la chaussée.

Le conducteur projeté à terre par la violence du choc, a reçu quelques contusions, heureusement sans gravité.

Deux gardiens de la paix ont trouvé dans la soirée d'avant-hier un homme paraissant âgé de 40 ans, couché dans l'allée n° 11 de la rue Puits Gaillot.

Ce malheureux ne donnait plus signe de vie.

Il a été conduit à la pharmacie Bouchet, place de la Comédie, où, après avoir reçu quelques soins, on l'a transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

On a procédé hier à l'arrestation du nommé Michel Espagnac, demeurant rue Saint Pierre-de-Vaise, 13, inculpé d'attentat à la pudeur.

Le nombre des pensionnaires de l'asile de Bron va grossissant chaque jour d'une manière inquiétante.

Deux malhaureux viennent encore d'y être conduits ces jours derniers.

Ce sont les nommés Louis Turrel, âgé de 26 ans, dont l'état d'aliénation mentale devenait dangereux, et Pierre Garampon, âgé de 41 ans, ouvrier mécanicien.

Le nommé Louis-François Rainoird, âgé de 20 ans, employé de commerce, à été arrêté sous l'inculpation d'abus de confiance et de vols à l'aide faux, au préjudice de M. Izar, sur de l'Hôtel-de-Ville, 42.

Dans la nuit d'avant-hier, le nommé Antoine Raynaud, vitrier, menait grand bruit, et causait un véritable scandale au café du théâtre Bellecour, appelé vulgairement l'Assommoir.

Des gardiens de la paix requis purent à grand peine s'emparer de ce bruyant personnage qui, non content d'opposer la plus vive résistance, menaça à diverses reprises de frapper ces agents. Reynaud a été immédiatement conduit à la permanence.

Un individu du nom de Léopold Lebrat, âgé de 23 ans, employé de commerce, se trouvait en compagnie d'une fille soumise, dans la soirée d'avant-hier, sur le quai de l'Hôpital.

Des agents, ayant voulu procéder à l'arrestation de cette dernière, Lebrat s'inteposa et frappa un des agents. La fille soumise put ainsi prendre la fuite.

Lebrat, qui depuis un mois est sans emploi et sans moyen d'existence, a été écroué.

Trois arrestations pour vol ont été opérées, ce sont les suivantes :

Joanny Chabert, âgé de 16 ans 1/2, cultivateur, a dérobé une paire de bottines à un étalage, rue Bourbon, 24.

Cleude Sauvade, âgé de 37 ans, journalier, habitant rue Grôlée, 59, a dérobé un billet de banque de 100 francs, au préjudice du nommé Bouilhot, garçon boucher.

Charles Mouttet est supçonné d'avoir volé une malle dans les magasins du bateau le *Gladiateur*, quai de la Charité.

Le nommé Antoine Legrand, voiturier chez M. Gabriel, a été écrasé par une voiture servant au transport des pièces de bois, au coin de la rue des Docks et de la Gare-d'Eau.

Au moment où il voulait monter sur l'avant-trair, il est tombé si malheureusement qu'une des roues lui a passé sur la poitrine.

La mort a été instantanée.

Dans la journée d'avant-hier une voiture qui passait sur le quai de la Charité a eu un de ses essieux brisé.

Par suite de cet accident, la dame Desvignes qui se trouvait dans ce véhicule a été projetée sur la chaussée.

Elle s'est relevée fort heureusement, sans avoir eu à souffrir de contusions sérieuses.

Une domestique, la nommée Marie Honorat a perdu, avant-hier, dans le parcours du cours Vitton aux Charpennes, un porte-monnaie renfermant 400 fr., montant de ses économies qu'elle allait porter à ses vieux parents.

Le cocher du tramway n° 34, a été hier, victime d'undouloureux accident. En montant sur le marche-pied de devant, de ce tramway, il a glissé et a eu le pied gauche broyé par une roue.

Transporté dans une pharmacie voisine, par les soins de quelques passants témoins de l'accident, il a été l'objet des soins les plus empressés.

Un triste accident est arrivé hier soir, sur la place des Jacobins.

Un voiturier, au service de M Laurent, marchand de charbons, est par suite d'un faux mouvement, tombé sur la chaussée.

Relevé aussitôt et transporté à la pharmacie Lardet, ce malheureux a été, après un premier pansement, conduit à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Avant-hier un éboulement s'est produit à Brussières, près de Saint-Cyr.

Un malheureux ouvrier Louis X..., surnommé Gambetta, et âgé de trente-cinq ans, a été enseveli sous une énorme masse de terre.

Quand on est parvenu à le dégager il avait cessé de vivre.

Il avait eu une jambe cassée et la colonne vertébrale brisée.

Une enquête a été ouverte pour rechercher les causes de cet accident.

Société de la Pensée-Libre

4me arrondissement de Lyon

Les membres de la société sont invités à une réunion plénière aujourd'hui vendredi 3 mars à 8 h. du soir, au siège social, grande rue de la Croix-Rousse, 66, au 1er, 2mo montée.

Les citoyens et citoyennes qui désirent faire partie de la société sont priés de se faire inscrire au siège social, tous les jours de 6 h. à 9 h. du soir, et à Vaise, chez le citoyen Perrin, rue de la Pyramide, 78, les lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 10 h. du soir.

On reçoit les citoyens de tous les arrondissements.

Sou des Écoles

Voici le compte-rendu de la représentation donnée le 20 février, théâtre de la Gaîté, rue Diderot.

Recettes brutes.....	126 60
Dépenses.....	76 80
Bénéfices nets.....	49 80

qui ont été versés au trésorier du 1er arrondissement.

Volontaires du Rhône

Société d'études militaires

Dimanche 5 mars, marche militaire d'une demie-journée.

Réunion au siège.
Départ à 7 heures 1/2.
Retour à midi.

Le commandant, PANTIN.

Parti ouvrier français

Fédération de l'Est. — Agglomération lyonnaise

Toute la population lyonnaise est invitée à une grande conférence donnée le samedi 4 mars 1882, salle de l'Elysée, place des Victoires, avec le concours des citoyens Jules Guesde, délégué de Paris, Brugnat, etc., au bénéfice des grévistes de Roanne, affammés par la coalition des patrons.

La commission.

L'avenir des travailleurs

L'administration a l'honneur d'informer les sociétaires, que le banquet annuel de la société, aura lieu le dimanche, 5 mars, à 2 heures pécises, à l'hôtel-restaurant du Parc, cours Vitton, 49, chez M. Schalmey.

Taxe du Pain de Ménage

Par arrêté du Maire de Lyon, en date du 16 février 1882, le prix du kilogramme de pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à..... 41 c.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixé à..... 38 c.

Le pain forain ou pain blanc et les autres pains dits de *luxe* ou de *fantaisie*, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 2 Mars.

PRÉSIDENCE DE M. ROYÉ-BELLIARD

Vols et Escroquerie

Le nommé R... est inculpé de nombreux vols et d'escroqueries. C'est un repris de justice.

Cette affaire est renvoyée à une autre session pour supplément d'informations.

Vols

Antoine Ferlay, âgé de 42 ans, blanchisseur aux aqueducs de Bonand est accusé de nombreux vols.

Voici les principaux faits :

« Ferlay s'est établi blanchisseur aux aqueducs de Bonand, il y a environ quatre ans. En dehors de ses bénéfices comme blanchisseur, il gagnait trois francs par jour comme manœuvre.

« Ces ressources étaient largement suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille qui se composait de sa femme et de son enfant.

« Cependant dès la fin de l'année 1880, l'inculpé recourut au vol pour augmenter ses ressources, et depuis cette époque jusqu'au jour de son arrestation il a commis un grand nombre de vols d'une importance minime, il est vrai, mais exécutés avec des précautions et une habileté qui montrent qu'il était absolument perverti. »

Ferlay est condamné à cinq ans de prison.

***

Tribunal correctionnel de Lyon

Hier est venue devant le tribunal correctionnel l'affaire Arnold Hartz et R...

Nous avons raconté à nos lecteurs comment Hartz avait su se faire remettre 60,000 francs en or par M. R..., lui promettant, grâce à un procédé chimique tout spécial, de faire rapporter une somme considérable à ce capital.

Hartz qui avait pu prendre la fuite et n'a pas été retrouvé a été condamné par défaut à 5 ans de prison.

Le témoin R... se trouve en ce moment à Londres, il a pu ainsi éviter l'ennui d'une comparution en cette circonstance.

***

L'affaire dite du *Café Américain* est venue à l'audience d'hier, devant le tribunal correctionnel.

A l'appel de la cause, M. Pélagaud, substitut, a pris la parole pour prendre des réquisitions conformément à la loi et a demandé que les débats aient lieu à huis-clos.

Les débats, que nous ne pouvons reproduire, terminés, M. le président a ordonné l'ouverture des portes pour le prononcé du jugement.

La femme Ruès a été déclarée coupable d'excitation de mineures à la débauche et notamment de sa propre fille, et de tenue d'une maison de jeu.

Le tribunal l'a condamnée à six mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende et à la privation de ses droits civils.

CONCOURS DE VIENNE

Appréciations du Jury

DIVISION D'EXCELLENCE

Société Philarmonique de Romans. — Directeur, M. Broutin; 53 exécutants. — Cette Société a très-bien interprété la 1re *Marche aux flambeaux* de Meyerbeer, parfaitement arrangée par M. Dureau. On voit qu'elle est dirigée par un artiste. On le sent dans l'ensemble, les nuances et les détails. Justesse, style, tout est bien. — Ouverture *de Zampa*. L'exécution est généralement bonne. Le *solo* de clarinette bien joué, l'artiste aurait gagné à l'interpréter plus sobrement. L'arrangeur s'est avisé de déranger le magnifique finale de cette ouverture. Pourtant Herold n'a pas besoin de recevoir des corrections de ce genre ! — En résumé très-bonne Société. Direction artistique.

Les Enfants de la Loire. — Directeur, M. Courally; 89 exécutants. — Le mouvement a été bon au commencement le cantabile, trop vite manque de délicatesse dans les détails.

Cette société possède néanmoins des éléments remarquables et donne de beaux résultats.

Un peu plus de justesse ne nuirait pas. — La symphonie de *Bottesini* a rencontré les mêmes défauts dans l'exécution; l'œuvre est belle et aurait dû produire beaucoup plus d'effet. — En résumé, belle harmonie, bien dirigée.

Société Philarmonique de St-Chamond. — Directeur, M. Magnier; 58 exécutants. — La marche aux flambeaux a été exécutée dans un bon mouvement.

Interprétation sérieuse, sentiment de nuances; ça et là la justesse laisse à désirer.

L'Etoile du Nord. Ensemble laisse à désirer dans les accompagnements. Les allegros manquent de décision. Bon piston un peu bas, nous conseillons au premier bugle qui est bon exécutant, de mieux regarder la mesure du chef; bon baryton, bonne première clarinette *si b* un peu émotionnée; la fantaisie sur l'*Etoile du Nord* trop longue, cela retire tout intérêt, les instruments sont fatigués; — En résumé, bonne société. Harmonie de beaucoup d'avenir. Direction artistique.

2e Division. — 1re section

(Morceau imposé; *la Surprise.*)

Fanfare des Touristes lyonnais. — Directeur, M. Gros; 36 exécutants. — Attaque franche du morceau imposé. Bonne exécution bien nuancée. *Le calife de Bagdad.* — Bonne justesse. Difficulté bien faite. Cette société mérite des félicitations. Bonne direction.

Le Jury.
LUIGINI, président, ROUX, FLAHAUT,

BOURSE DE PARIS

Du 2 mars 1882

3 0/0 Franç..	83 62	Union génér.	... ..
3 0/0 Amort.	83 95	Crédit de Fr.	... ..
3 0/0 Id. n.	... ..	Foncière lyon	510 ..
5 0/0 Franç..	116 42	Banque otto.	768 ..
5 0/0 Italien.	87 15	Banq. autric.	495 ..
3 0/0 Esp.ex.	.. ..	Banq. hongr.	... ..
5 0/0 Turc...	.. ..	Autrichien...	640 ..
6 0/0 Egyp.77	... ..	Lombard....	291 ..
B. de France	5100 ..	Saragosse...	518 ..
Crédit foncier	1555 ..	Nord-d'Esp.	585 ..
Crédit mobil.	590 ..	Suez	2400 ..
Crédit lyonn.	780 ..	Paris-L.-M.	1705 ..
Mobilier esp.	600 ..	Consolidés ..	100 9/16

BOURSE DE LYON

Du 2 mars 1882

3 0/0 Franç..	83 25	Suez	2360 ..
3 0/0 Amort..	83 50	Foncière lyo.	500 ..
3 0/0 1881 am.	.. ..	Ville de Lyon	91 50
5 0/0 Franç..	115 80	Vil. Paris 65.	515 ..
5 0/0 Italien.	86 60	Vil. Paris 71.	391 ..
Dette turque.	.. ..	Rhône-et-L..	... ..
Dette Egypt.	... ..	Croix-Rous..	... ..
Mobilier fran.	... ..	Domb. S.-E..	300 ..
Crédit lyonn.	770 ..	Gaz de Lyon.	.... ..
Union génér.	... ..	Gaz S.-et-L.	.... ..
B Lyon-Loire	... ..	F. Terrenoire	440 ..
Mobilier esp.	... ..	L'Horme....	750 ..
Banque otto.	705 ..	Le Creusot..	1600 ..
Pays autrich.	473 75	Acier. Marin.	590 ..
S. Lyonnaise	640 ..	Mines Loire.	223 ..
P.-L.-M.....	.... ..	Montrambert	885 ..
Chemins aut.	645 ..	St-Etienne...	... ..
Lombard....	283 75	Rive-de-Gier	62 ..
Saragosse...	515 .	Roche-Firm.	.... ..
Nord-d'Esp.	581 25	Cie Abattoirs	... ..

CONDITION DES SOIES DE LYON

Bulletin du 2 mars 1882

Nombre	Sortes	France	Espagne	Piémont	Italie	Brous.	Syrie	G. V. S.	Bengale	Chine	Canton	Japon	Poids.
47	Org.	14	1	7	17	»	1	»	4	4	2	»	4230
38	Tra.	1	»	»	6	»	»	»	19	7	5		2774
55	Grè.	6	»	»	21	»	»	»	13	2	13		4235
3	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
1	Bob	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
»	Lai.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
144		21	1	7	44	»	1	»	4	33	14	18	11229

BALLOTS PESÉS

6	Org.	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	91
16	Tra.	»	»	»	1	»	»	»	8	»	2		910
91	Grè.	1	»	»	4	»	»	»	53	5	33		4550
»	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
111		1	1	»	5	»	»	»	3.61	5.35			5554

Ballots condit. depuis le 1er du mois. 223
Ballots pesés depuis le 1er du mois.. 135

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Dimancho soir, une discussion qui avait lieu entre des cultivateurs, au café Dugelay, à Villefranche, a dégénéré en une rixe qui a eu les plus tristes résultats. Un des combattants a reçu un coup de couteau dans le ventre.

La rixe a été amenée par le plus futile sujet.

Courzieux. — Un grand incendie s'est déclaré la nuit dernière au lieu des Verchères (hameau), commune de Courzieux.

Le feu a pris dans la grange de la maison occupée par le fermier Euricand et a complètement détruit la maison d'habitation, les caves, greniers, hangar, etc. Toute la récolte de l'année dernière, le mobilier, trois vaches, un cheval, deux bœufs, trois moutons, deux agneaux et cinq chèvres ont également été la proie des flammes.

Les dommages sont évalués à 22,000 fr.

La maison habitée par le fermier Buricand est assurée par la Compagnie le *Phénix*; elle appartient à un sieur Jean-Pierre Ragot, de Courzieux (bourg). Les autres pertes sont couvertes par d'autres assurances.

La cause de l'incendie est, jusqu'à présent, complètement inconnue.

Le feu s'est propagé avec une telle rapidité qu'on n'eut pas le temps de recourir au secours des pompes à incendie des communes qui se trouvent dans le voisinage du hameau.

LOIRE

CONCERT-CONFÉRENCE

Nous apprenons avec plaisir que le comité radical du Son des écoles organise pour le dimanche 5 mars, un concert-conférence au bénéfice des écoles de son ressort.

Le citoyen Bossakiewitch prendra la parole et traitera de l'instruction obligatoire.

Le programme de cette fête et des plus variés et ne manquera pas d'être très attrayant.

Le Jeu de la victoire, rue Beaubrun, 42, a bien voulu mettre son local à la disposition de cette petite fête de famille.

HOSPICES CIVILS

Nous recevons communication de la lettre suivante qui vient d'être adressée à M. le maire de notre ville :

« Monsieur le Maire,

« Nous avons l'honneur de vous exposer que nous venons protester énergiquement contre les agissements de l'économe des hospices, car nous considérons comme insuffisant, le vote de blâme qui lui a été infligé à la dernière séance, en raison de la gravité des faits, attendu qu'il est constant que cet employé a méconnu en plusieurs points, la teneur des cahiers des charges et les délibérations de l'administration, relativement à son service; ce qui rend le contrôle des administrateurs illusoire;

« Considérant, enfin, l'importance du service de l'économat, nous ne saurions détenir plus longtemps un mandat qu'il ne nous est plus possible de remplir dignement.

« Par ces motif, nous déposons en vos mains, notre démission de membres de la commission administrative des hospices civils de Saint Etienne.

« Agréez, etc.

« J.-M. VIAL et JINOT. »

NOS TRAMWAYS

Deux jeunes enfants, les deux frères, âgés l'un de 9 ans et l'autre de 10, ont été surpris, ce matin, place Badouillère, mettant un morceau de fer dans les rails des tramways; une enquête est ouverte sur ce fait qui n'a eu de la part des enfants aucune intention criminelle.

— Ce soir à 4 h. moins un quart, le nommé Sabatier, âgé de 50 ans, conduisait un camion et descendait au trot la rue de la Paix sans s'arrêter pour tourner la place de l'Hôtel-de-Ville.

A ce moment le tramway montait et a heurté le camion qui s'est jeté sur son passage; grâce à la puissance des freins du tramway qui s'est aussitôt arrêté l'accident n'a pas eu d'autres gravités que de légères contusions à Sabatier.

— Ce soir, à cinq heures, le tramway montait la place de l'Hôtel-de-Ville, lorsque, arrivé à un endroit où l'on répare, il a pris un pavé qui se trouvait trop près des rails, et qui a heurté un récipient de la machine, d'où s'est échappé de l'eau, mais cela n'a pas empêché le tramway de continuer sa route.

— Enfin, ce soir, à six heures, le tramway descendait la rue de Roanne, au moment où montait une voiture à deux roues appartenant à la veuve Nicolas, marchande de vins; le cheval eut peur et, en se cabrant, vint heurter le tramway avec le derrière de sa voiture, dont les deux timons furent brisés.

UN PENDU

Ce matin, à onze heures, trois personnes de passage au Bernay, ont trouvé pendu à un arbre, situé à environ 100 mètres du chemin, un individu dont le corps se balançait dans l'espace.

Couper la corde fut immédiatement leur idée qu'ils mirent aussitôt à exécution; mais il était déjà trop tard, le malheureux depuis plusieurs heures ne donnait plus signe de vie.

M. le commissaire de police du troisième arrondissement fut averti du fait cette après-midi, et aussitôt il s'est transporté sur les lieux, et après les constatations légales, il a fait transporté le cadavre à l'hospice.

Ce dernier a été reconnu pour être celui du nommé Burbize, le légendaire décroteur de la place de l'Hôtel-de-Ville, qui a plus d'une fois attiré l'attention du public par son état d'ébriété.

Chambre syndicale des ouvriers toliers et fumistes de Saint-Etienne. — Les membres du syndicat sont informés qu'une réunion générale aura lieu samedi prochain 4 mars dans le nouveau local de la chambre sis rue du Treuil, angle de la rue de la Banque, au café Martel.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Saint-Chamond. — Le maire de la ville de Saint-Chamond invite les jeunes gens de la classe de 1881 et les ajournés de 1879 et 1880, qui ont à faire valoir des droits à la dispension légale, tels que ceux conférés par les positions d'aînés d'orphelins, fils unique ou aîné de veuve, frère d'un militaire en activité ou mort au service, fils unique ou aîné de septuagénaire, etc., à se présenter immédiatement à l'Hôtel de Ville, bureau de l'état civil, afin de faire établir leur titres à la dispense, conformément à la loi.

Saint-Chamond, en l'Hôtel de Ville,
le 1er mars 1882.

Pour le Maire, PAUL BERGÉ, adj.

RÉUNION DE LA PRÉVOYANCE

Société de secours après décès

Les adhérents à la société ainsi que les personnes qui désireraient en faire partie, sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale, qui aura lieu dimanche, 5 mars 1882, à deux heures du soir, salle de la Halle, à Saint-Chamond.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu des opérations de la commission provisoire;
Lecture des statuts approuvés par M. le préfet de la Loire, le 23 février 1882;
Nomination d'une commission définitive;
Questions diverses.

ISÈRE

MADAME MARIE SASSE A GRENOBLE

Demain vendredi, Mme Marie Sasse, de l'Opéra, donnera une grande représentation au théâtre de notre ville.

La célèbre cantatrice se fera entendre dans le duo du 4e acte de l'*Africaine*.

LA GRÈVE

Grenoble. — Aucun fait qui mérite d'être signalé ne s'est produit jusqu'à présent.

Les ouvriers qui travaillaient à la démolition des remparts en face de la caserne de gendarmerie ont quitté hier le chantier.

Ceux qui sont occupés aux travaux du nouvel abattoir, ne les ont pas encore abandonnés.

COUR D'ASSISES

L'audience d'hier a été consacrée à une affaire de faux.

Joseph Blanc, âgé de 37 ans, marchand de bestiaux à Chimilin, disparut subitement de son domicile au mois d'avril 1881, laissant un passif de 18,000 fr. et des immeubles grevés d'hypothèques.

Il fut déclaré en faillite le 10 mai et on ne tarda pas à découvrir que Blanc avait mis en circulation sept billets faux montant ensemble à 4,700 fr.

Une expertise régulière a constaté la fausseté des signatures des souscripteurs apparents sur les billets argués de faux, et démontré pour la plupart d'entr'elles, du moins, qu'elles sont l'œuvre de l'accusé.

Blanc a fait des aveux complets.

M. Pacoret de St-Bon, avocat général, soutient l'accusation.

Me Berland, avocat, présente la défense.

Blanc a été condamné à dix ans de prison.

Audience du jeudi 2 mars

Vincent Vial, 18 ans, cultivateur à Septème, est accusé d'attentats à la pudeur.

Le huis-clos est prononcé.

Ministère public : M. Pacoret-de-Saint-Bon, avocat général.

Défenseur : Me Charbonnier, avocat.

Beaurepaire. — Un homme étranger à la Compagnie P.-L.M., a été trouvé broyé, vers huit heures du soir, après le passage du train 318, entre Epinouze et Saint-Rambert-d'Albon.

La mort dut être instantanée, car son corps était horriblement mutilé. Seule, la figure a été un peu épargnée, ce qui a permis d'établir son identité.

Cet homme, qui ne possédait pas toutes ses facultés, a dû, dans un moment d'accès, se jeter volontairement sous le train.

Une enquête est ouverte à ce sujet.

Vienne. — Les nommés Victor Gardien, cultivateur, né à Bourgoin; Etienne Bessy, tisseur, né à Bourgoin; Charles Souchet jardinier, né à Paris, et François Sauzet, horloger, né à Besançon, ont été arrêtés aujourd'hui par la police. Le premier pour escroquerie commise au préjudice de M. G, marchand de grains à Vienne, et les trois autres pour filouteries au préjudice d'un débitant de notre ville.

On nous prie d'annoncer que les effets de la femme noyée, dont nous avons publié hier le signalement, sont marqués des initiales J. S.

DROME

Romans. — La société chorale et municipale, *La Mandoline* de Romans, a l'honneur de porter à la connaissance de ses nombreux honoraires qu'elle prendra part au grand concours international de musique, qui aura lieu à Genève, les 13, 14 et 15 août, et elle invite les jeunes gens qui voudraient en faire partie, à se faire inscrire au plus tôt au siège de la société, rue Saint-Nicolas, ou chez M. Aimé Sylvestre, fabricant de chaussures, président de la société.

Théâtre de Romans, samedi 4 mars, représentation extraordinaire donnée par Mlle Marie Sasse, de l'Opéra.

DERNIÈRE HEURE

GRÈVE DE BESSÈGES

Bessèges, 2 mars.

M. Desmons député, à la suite d'un appel des grévistes à Bessèges, vient de répondre par la dépêche suivante :

J'étais disposé à venir. Mon groupe regarde ma présence utile. Je crois que mon arrivée à Bessèges serait mal interprétée.

La délégation réunie s'est rendue au groupe de l'extrême-gauche, réuni aujourd'hui. M. de Lanessan a fait le compte-rendu. Une nouvelle réunion aura lieu demain. Une interpellation a été décidée, je vous prie de m'envoyer des renseignements.

DESMONS.

Cette attitude de l'extrême-gauche a fait ici beaucoup de mécontents.

DÉSISTEMENT DE M. SIGISMOND LACROIX

Paris, 2 mars.

M. Sigismond Lacroix vient de télégraphier à son comité de l'Hérault qu'il renonçait purement et simplement à la lutte.

BULLETIN OUVRIER

Avis aux chaudronniers en fer et similaires. — Citoyens, toute la corporation est invitée à une réunion générale privée qui aura lieu dimanche 5 mars, salle de l'Elysée, rue Basse-du-Port-aux-Bois, à une heure et demie du soir. Les bureaux seront fermés à deux heures.

Ceux qui par oubli n'auraient pas reçu de lettres en trouveront à la porte.

Citoyens! remplissez votre tâche, et revendiquons nos droits. La guerre est déclarée, serrons nos rangs.

Aujourd'hui nous pouvons réussir, demain il sera peut être trop tard.

A bon entendeur salut.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance;
2° Lecture des lettres reçues des patrons;
3° Compte rendu de la situation financière;
4° Inscription des nouveaux adhérents.

Pour la commission, MEYRE.

∴

Chambre syndicale des chevriers, maroquiniers, mégissiers de la ville de Lyon et de la banlieue. — Citoyens, la délégation que vous avez nommée dans votre séance du 19 février, relativement à l'élaboration d'un tarif à soumettre à l'approbation de MM. les Patrons, a l'honneur de vous convoquer à une réunion privée, de la corporation, qui aura lieu samedi 4 mars 1882, à 8 heures précises du soir, chez Gélérier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :

Rendement de compte de la Délégation auprès de Messieurs les Patrons.

Nous espérons que tous les travailleurs, sans distinction, répondront à notre appel et qu'ils se feront un devoir d'assister à cette importante réunion.

La délégation.

∴

Chambre syndicale des monteurs en parapluie. — Une des principales maisons de la place veut que les monteurs qu'ils occupent leur fassent vingt-cinq pour cent d'escompte sur leurs travaux à façon. Nous portons le fait à la connaissance des collégues des autres maisons.

Les monteurs de ladite maison ont quitté le travail jusqu'à complète satisfaction.

Courage, le droit est pour nous.

Le Secrétaire, GABET.

Le bureau rue des Capucins, 20.

∴

Chauffeurs-Mécaniciens. — Le syndicat se réunira le dimanche 5 mars, à trois heures du soir, au café Layerrière, rue de la Barre, 16.

Les cotisations et les adhésions y seront reçues.

JOLY.

∴

Peintres en voitures de la ville de Lyon — La commission d'organisation de la chambre syndicale de la corporation, nommée dans la réunion du samedi 18 février, invite tous les ouvriers appartenant à ladite corporation, à la réunion générale privée qui aura lieu le dimanche 5 mars, à 8 heures 1/2, chez M. Pélerin, rue Sainte-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :

Rapport de la commission.
Présentation des statuts.
Nomination du conseil syndical.

La commission d'organisation,
CAVAILLON, LAPALUD, J. CHAMP, BONNARD, LUZY, MILLE, ORIN.

Les membres de la corporation qui n'auraient pas reçu de lettre en trouveront à la porte.

∴

Cordonnerie Lyonnaise. — Toute la corporation des ouvriers cordonniers de Lyon, est convoquée à une réunion publique qui aura lieu dimanche, 5 mars 1882 à 2 heures très précises chez M. Fradouillère, rue Duguesclin, 141, angle de la rue Vauban.

ORDRE DU JOUR :

Adhésions et cotisations à la chambre syndicale.
Questions diverses.

Citoyens, du courage, nous approchons du but, ne faillissons pas au moment de l'atteindre que la solidarité des travailleurs ne soit pas un vain mot.

Arrachons donc à nos exploiteurs ce morceau de pain qu'ils ont tant de peine à nous donner lorsque nous leur donnons en échange notre sang et notre vie. Que lorsqu'ils se gavent dans la luxure et la bonne chère, pourquoi, nous, producteurs, manquerions-nous du plus nécessaire : le pain.

Salut et fraternité.

La Commission exécutive.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 % aux bons à échéance, à 2 ans.
4 % id. id. 18 mois
3 % id. id. 1 an
2 1/2 % id. id. 6 mois
2 % id. id. 3 mois
1 % à l'argent remboursable à VUE

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 8

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disponibilité. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, *32, rue Lanterne.*

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. *Boulevard de la Croix-Rousse, 159.*
B. *Place du Pont, 3, Guillotière.*

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

MAISON DE SANTÉ

ET DE CONVALESCENCE

A Meyzieux, près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc. — **Prix modérés.** — *Soins dévoués et discrétion, — Hydrothérapie, électrothérapie, lactothérapie.*

S'adresser à M. le **Dr COURJON,** directeur de l'établissement à Meyzieux, ou à Lyon, 14, rue de la Barre, les lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.

Cafards, Insectes, Fourrures, Lainages, etc. — **Foudroyante** du **Serpent,** rue Lanterne, 32.

A PROPOS DU CAFÉ

A NOS LECTRICES

Un conseil, par exception, facile à pratiquer

C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur
Sans altérer la tête, épanouit le cœur,
A peine j'ai senti ta vapeur odorante,
Soudain, de ton climat la chaleur pénétrante
Réveille tous mes sens sans trouble et sans [cahos,
Mes pensers, plus nombreux, arrivent à [grands flots
Mon idée était triste, aride, dépouillée,
Elle rit, elle sort richement habillée,
Et je crois du génie éprouvant le réveil
Boire dans chaque goutte un rayon de soleil.

DELILLE.

A la lecture de ces admirables vers, il me semble, chères lectrices, voir vos narines se gonfler de plaisir, votre langue et votre palais délicieusement s'humecter, vos lèvres roses s'arrondir en un cercle charmant pour aspirer à pleins poumons le suave arôme qui réjouit le cœur du pauvre comme du riche et vient répandre dans toute notre économie une sensation de bien-être inexprimable. Car il n'y a pas à le nier, depuis que par la faute de notre première mère, le genre humain a été arraché aux délices du paradis terrestre, vous n'avez pas dégénéré; vous êtes gourmandes, *de bonnes choses, s'entend.* Etes-vous cause si la nature vous a faites si frêles et si délicates ? Etes-vous cause si elle vous a rendues beaucoup plus sujettes que nous aux influences de température et d'alimentation ? N'est-il donc pas tout simple que le goût et l'odorat se ressentent chez vous de la sensibilité exquise de vos organes et que ce qui est un défaut pour l'homme soit pour vous une qualité de plus ajoutée aux mille attraits à l'aide desquels vous savez si bien nous intéresser et nous plaire. Hélas, cette sensibilité qui vous fait ressembler à des fleurs que le moindre souffle fait pencher sur leur tige, de quels troubles dans les fonctions digestives, de quelles indispositions de toute sorte n'est-elle pas la cause ? Une de ses conséquences les plus communes est de provoquer chez la jeune femme et surtout la jeune fille des grandes villes une perte quelquefois complète d'appétit, des tiraillements d'estomac, des vomissements, des maux de tête, des vertiges, des palpitations de cœur, enfin un allanguissement général des forces physiques. Tous ces effets réunis proviennent d'une fluidité anormale du liquide sanguin et constituent ce que la science dans son langage imagé appelle la chloro-anémie. Pour prévenir et combattre cette maladie qui fait le désespoir de vos familles, il est une substance dont les vertus viennent puissamment aider à sa guérison. Cette substance se nomme le quinquina. Malheureusement, l'amertume qui la caractérise vient placer entre elle et le malade qui l'emploie un obstacle souvent infranchissable. Grâce aux recherches intelligentes d'un pharmacien de notre ville, cet obstacle aujourd'hui n'existe plus. En ajoutant au quinquina et à l'extrait de malt unis aux principes aromatiques du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange les propriétés de la graine merveilleuse dont l'infusion accélère le pouls, stimule le cerveau sans l'échauffer, facilite la digestion, diminue la transpiration et fortifie le système nerveux. M. Bertrand a fait du vin qui porte son nom une boisson que n'eussent pas dédaignée les dieux de l'Olympe. Aussi, chères lectrices, au cas où les symptômes que je vous ai signalés plus haut se manifesteraient chez vous, ne saurais-je mieux faire que de vous conseiller le vin Bertrand comme le spécifique le meilleur quevous puissiez leur opposer.

VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE St-HONORÉ

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

GUÉRISON radicale des **Maladies de la peau, dartres, eczéma,** des affections récentes et anciennes, par l'**Extrait de Salsepareille** de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — *Consultations gratuites tous les jours.*

HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffermir si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le **Lait anthéphélique** ou **Lait Candès.**

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesse, taches de rousseur, son, lentilles, hâle, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

HERNIES Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés **Laurent PUY,** bandagiste, *Rue de la Barre, 5, Lyon.*

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : **8 francs** par an

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 — 31e Année,

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISSANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : **10 fr.** par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Ceinture PUY-LAURENT,** bandagiste, *5, rue de la Barre, Lyon.* Utile grossesse et suites de couches.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la **Pharmacie Bertrand,** *12, rue Confort,* qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, *place de la République, nº 55.* — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, **1,700** fr. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable Sirop Ernest Pagliano, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano; les Pilules de Morison, le Tamarin Erba, les Pastilles indiennes du docteur Wilson.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme Vve YVERNAT

3, rue Vieil-Renversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les **Dames enceintes**
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connait l'Allemand

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais* rue des Marronniers, 8.

A VENDRE

plusieurs cheminées en marbre blanc à 15 fr. Rue Servient, 105.

Des boissons gazeuses. Guide manuel du fabricant, 1 volume grand in 8o, illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires.

AVIS

On demande un commanditaire apportant 50.000 francs pour une industrie nouvelle et de premier ordre appelée au plus brillant avenir et au plus légitime succès.

M. Vibert, demeurant cours Vitton prolongé, 17, prévient le public qu'il ne reconnaîtra, à partir de ce jour, aucune dette contractée par son fils Joseph Vibert mineur.

SANS INJECTIONS NI MERCURE
Dr PEILLON, guérit rapidement
MALADIES SECRÈTES
Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

A VENDRE ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gourd

S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE

ayant voyagé pour fabrique de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 225, poste-restante (Bellecour).

Bonnes références.

TABAC

Joli Bureau de Tabac

à céder pour cause de maladie. Facilité pour paiement.

S'adresser à l'**Agence Fournier, 14, r. Confort,** s. nº 2345.

Mlle CHEVALLIER

Sage-Femme de 1re Classe

tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 1er.

LYON

INJECTION BARRAJA

vraie infaillible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — **Prix, 4 fr.**

Cours Lafayette, 115, Lyon

CHAPELLERIE

Maison RIVIER sœurs

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80

Prix Fixes

20 Centimes le rouleau et au-dessus ; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882 à des prix inconnus. *Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19,* près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. GROS et DÉTAIL.

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

Nº 1 in-octavo	25 × 16	ordinaire 7 fr.	Perfectionné	20 fr.
Nº 2 in-quarto	29 × 24	encre 12 fr.	encre noire	25 fr.
Nº 3 ministre	35 × 25	violette 15 fr.	indélébile	30 fr.
Nº 4 in-folio	45 × 30	id. 20 fr.	id.	35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boite en bois, est expédié *franco* en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2me, LYON

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boite. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boite de 2, 3 et 5 fr.

DÉPOT : Pharm. **Baverel,** 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — *Envoi par la poste.*

LISEZ LE GUIDE FINANCIER Cote libre et indépendante du marché en Banque (valeurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

LES PREUVES EN MAIN

Nous pouvons affirmer que le meilleur dépuratif contre tous les vices du sang, dartres eczéma, boutons, plaies de toute nature, rougeurs, démangeaisons, etc., est le **ROB DÉPURATIF de la GRANDE PHARMACIE DES BROTTEAUX.** Il a, en outre, guéri plusieurs personnes atteintes d'irritation intestinale et par suite de constipation opiniâtre. Nous déclarons formellement que ce Rob dépuratif, composé des plantes dépuratives les plus actives, ne contient ni mercure ni aucune de ces substances nuisibles qui occasionnent presque tou ours dans l'organisme des accidents plus terribles que le mal lui même. — Le litre ne coûte que 5 fr. 50 et le demi litre 3 fr. — Dépôts, à Lyon, à la Grande Pharmacie des Brotteaux, 82, avenue de Saxe; chez M. Bouquet, pharmacien, 10, rue Quatre-Chapeau; chez M. Decorps, pharmacien, 63, rue Bou bon. — A Mâcon, pharmacie Jacquot.

A PARTIR de DIMANCHE 5 MARS

En Vente partout, deux fois par Semaine

LE ROI DU CRIME

GRAND ROMAN DE MŒURS CONTEMPORAINES

Par **Camille BONHEUR** — Illustrations d'**Édouard MARSAL**

SPLENDIDES GRAVURES DE **RUSZLER**

Dans ce Roman du plus poignant intérêt, les dessous de l'Histoire contemporaine s'illumineront d'une lumière nouvelle. L'auteur expliquera la cause de certains mystères qui, tour à tour, ont agité les populations sur différents points du territoire.

Il démontrera que la civilisation ne fait pas seulement sentir ses effets dans la sphère morale ou scientifique ; mais qu'elle ajoute quelquefois ses savantes et funestes complications aux forces toujours en mouvement du mal.

Chaque Semaine, *le Dimanche et le Jeudi,* Deux Magnifiques Livraisons richement illustrées

PRIX : **10 CENTIMES** LA LIVRAISON DE 8 PAGES

AUJOURD'HUI dans toute la France **APPARITION** de la **1re** et **2e LIVRAISON**

Tout Acheteur de la 2e Livraison recevra GRATUITEMENT la 1re Livraison sous Magnifique Couverture.

Dépôt central pour Lyon et la Région du Rhône

C. MÉLIN, 1, rue de Jussieu, Lyon

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre *(en face le pont de la Guillotière)*

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le nº 1938

INJECTION ROUX GUÉRIT en 3 JOURS, pharmacie **ROUX,** 141, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, phie BERTRAND, place Bellecour, 24. *Fl. 3 fr.*

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPÉCIALITÉ DE

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

AVIS AUX

MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, **Léon BERTRAND,** *12, rue Confort.* — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE ET DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie St-POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue Ste-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Brosses. — A GRENOBLE, pharm. Chatrousse et Marcel. — A SAINT-ÉTIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.